

DEMANDE D'ANNULATION DE L'ENREGISTREMENT D'UN BAIL
(alinéa 111(1)a))

AU REGISTRATEUR :

(« bailleur »)
(Nom du bailleur en lettres détachées)

(« preneur à bail »)
(Nom du preneur à bail en lettres détachées)

1. Je suis le bailleur du bail enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'intérêt _____.
2. Le bail arrive à son terme le _____.
3. Je demande que le registrateur annule l'enregistrement du bail.

EN FOI DE QUOI le bailleur a apposé son sceau en présence de ses signataires autorisés, ce ____
jour du mois de (d') _____ 20 _____

(Nom du bailleur en lettres détachées)
par :

(Signature du signataire autorisé)

(Sceau)

(Nom complet et titre en lettres détachées)

Si les règlements administratifs de la société exigent plus d'une signature :

(Signature du signataire autorisé)

(Nom complet et titre en lettres détachées)

Note : *Si aucun sceau de la société n'est apposé, un affidavit d'un signataire autorisé doit être rempli sous serment en présence d'un notaire public, puis annexé.*

NOTE : N'UTILISEZ CE FORMULAIRE QUE SI LE BAILLEUR A SIGNÉ SANS APPOSER DE SCEAU; AUTREMENT, RETIREZ CETTE PAGE.

**AFFIDAVIT D'UN SIGNATAIRE AUTORISÉ
(PERSONNE MORALE SIGNANT SANS SCEAU)**

(alinéa 46(1)b))

AU REGISTRATEUR :

JE DÉCLARE SOUS SERMENT/J'AFFIRME SOLENNELLEMENT QUE :

1. Je suis un dirigeant ou un administrateur de

(Nom du bailleur)

2. Je suis la personne/Je suis une des personnes ayant souscrit l'instrument annexé au nom du bailleur, et j'ai l'autorisation de le faire sans avoir de sceau de société.

SERMENT PRÊTÉ OU ATTESTATION FAITE)
DEVANT MOI)

à _____ au(x)/en _____)

ce _____ jour du mois de (d'))

_____ 20__)

_____)

_____)

(Signature du notaire ou du commissaire))

_____)

(Nom complet en lettres détachées))

_____)

_____)

Notaire public au Yukon, ou notaire public ou)

commissaire à l'assermentation au(x)/en _____)

(Mon mandat se termine le _____))

(Signature)

(Nom complet en lettres détachées)

*** Tous les notaires et les commissaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau; tous les notaires et les commissaires doivent écrire ou tamponner leur nom et leur titre ainsi que la date de fin de leur mandat, ou indiquer que leur mandat ne vient pas à échéance.**